

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Plassay, sous la présidence de Monsieur Patrice BACHEREAU, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 23/02/2026.

Sont présents : M. Patrice BACHEREAU, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Josiane MENARD, Mme Marianne DELPORTE, M. Stéphane MAJEAU, M. Jean-François BRUN, Mme Nicole CHEMINADE, M. Alain CLAUDON, Mme Michaëlle DEGRANGE, Mme Amandine MAIRE, Mme Marine MONGET, M. Bruno PAINSONNEAU, Mme Pascaline VINET

Ouverture de la séance : M. Patrice BACHEREAU, Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 07 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

A la demande du Maire, et à l'unanimité, il est ajouté à l'ordre du jour :

- Demande de rachat de concessions cimetièrre
- Installations éoliennes Balanzac et Ste Gemme

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18/12/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Seule candidate au poste de secrétaire de séance, Mme Marianne DELPORTE est élue à l'unanimité.

III - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal doit élire son Président. Dans ce cas le Maire peut selon l'article L2121-14 du CGCT, assister à la réunion mais il doit se retirer au moment du vote. Après le retrait de l'ordonnateur, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du président de séance pour le vote du compte administratif 2025.

Avec 12 suffrages exprimés (absent M. PAINSONNEAU Bruno) : 12 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION, Mme Marianne DELPORTE a été élue Présidente de séance pour le vote du compte administratif

IV - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, a délibéré sur le compte administratif 2025, dressé par M. Patrice BACHEREAU, et présenté par le Président de séance, et à l'unanimité de ses membres :

- A arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		367 514 ,68 €	194 811,02 €	
Opérations de l'exercice	595 646,47 €	715 674,00 €	106 912,70 €	330 228,08 €
Totaux	595 646,47 €	1 083 188,68 €	301 723,72 €	330 228,08 €

Résultat de clôture		487 542,21 €		28 504,36 €
Restes à réaliser			5 500,00 €	
Résultats définitifs		487 542,21 €		23 004,36 €

A décidé d'affecter les résultats comme suit :

- 28 504,36 € - 5500 € (restes à réaliser) = 23 004,36 € en recettes d'investissement
- 487 542,21 € en recettes de fonctionnement

V - APPROBATION COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion dressé, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

VI - ENGAGEMENT DE CREDITS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget, la commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Par conséquent afin de pouvoir mandater certaines dépenses d'investissement réalisées avant le vote du budget, il propose au conseil municipal de voter des engagements des crédits, qui seront inscrits au budget 2026. Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les engagements des crédits suivants :

OPERATIONS	A PREVOIR	
	Articles	Sommes
Opération 60 - SALLE DES FETES	21318	600,00 €
Opération 152 - MAISON DES ASSOCIATIONS	21318	100 000,00 €
ECHEANCE PRET SDEER	168758	3 018,99 €

VII - DEVIS SDEER EFFACEMENT DE RESEAUX CONCHAMP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28/09/2023, dans laquelle il avait été décidé de dissimuler les réseaux aériens dans le village de Conchamp.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil télécom a été confiée au SDEER, qui nous a transmis un devis qui s'élève à 31 418,69 €.

Le Maire donne ensuite lecture d'un devis, concernant la reprise de l'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à 60 694,59 €. La participation du syndicat d'électrification est de 50 %, soit 30 347,30 €. La participation financière restant à charge de la commune d'un montant de 30 347,29 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les 2 devis présentés par le SDEER, et décide le remboursement sur 5 annuités, sans intérêt, ni frais, et autorise la Maire à signer la convention pour les travaux de génie civil télécom.

VIII - DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PARADIS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un devis du SDEER, concernant l'extension de l'éclairage public au village de La renardière - rue du Paradis. Le montant des travaux s'élève à 4 991,55 €. La participation du syndicat d'électrification est de 50 %, soit 2 495,78 €.

La participation financière de la commune d'un montant de 2 495,77 €, peut faire l'objet d'un remboursement immédiat ou un remboursement échelonné, sans intérêts, ni frais en cinq annuités maximums.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de régler la somme de 2 495,77 € en une seule fois, dès que les travaux auront été effectués.

IX - CREATION POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Ensuite il fait part de l'inscription sur le tableau d'avancement de grade de Mme Elodie PAPIN, dans le cadre de l'ancienneté, et du départ à la retraite de Mme Véronique GROLAUD, et propose au Conseil Municipal de créer les 2 postes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de créer :

Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet à compter du 9 juin 2026

Un poste permanent de secrétaire générale de mairie à compter du 01/01/2027 à temps complet

X - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 1^{er} juin 2026, le tableau des effectifs, sera modifié comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h 00
Secrétaire générale de mairie	B	1	0	35 h 00
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	35 h 00
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	9 h 54
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	25 h 16
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 h 05
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	29 h 38
Adjoint technique territorial	C	1	1	4 h 30
Adjoint technique territorial	C	1	1	35 h 00
TOTAL		9	7	

AGENTS NON TITULAIRES	Catégorie	Affectation	Rémunération	Durée hebdomadaire
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	C	1	Indiciaire	22 h
TOTAL		1	1	

XI - DEMANDE DE RACHAT DE CONCESSIONS CIMETIERE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. et Mme Pierre BLANC, qui souhaiteraient que la commune leur rachète les 2 concessions au cimetière, dont ils sont propriétaires.

Une concession a été achetée le 23/01/1996 pour 240 Francs et la deuxième le 14 octobre 1997 pour 450 francs. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de racheter les 2 concessions à M. et Mme Pierre BLANC aux prix initialement payés, convertis en euros, soit un total de 105,19 € (690 francs).

XII - INSTALLATION PARC EOLIEN

Dans le cadre de l'enquête du projet de parc éolienne sur les communes de Balanzac et Ste Gemme, le Conseil Municipal est invité à délibérer et donner son avis.

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal de Plassay, à l'unanimité a émis un avis défavorable à ce projet.

X - QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de M. CONTE Aurélien pour pose d'une clôture sur la parcelle ZC 37
Le Conseil Municipal a émis un avis favorable

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h 34.

THOMAS Jean-Yves

MENARD Josiane

MAJEAU Stéphane

BRUN Jean-François

CHEMINADE Nicole

CLAUDON Alain

DEGRANGE Michaëlle

MAIRE Amandine

MONGET Marine

PAINSONNEAU Bruno

VINET Pascaline

La secrétaire de séance,
DELPORTE Marianne

le Maire
BACHEREAU Patrice